

COMMUNE D'AUDERGHEM
Urbanisme
Monsieur A. LEFEBVRE
Rue Emile Idiers, 12
1160 AUDERGHEM

V/Réf : CK/AFL/4/15/2728 (Mme A.-Fr. Cossée-Langendries)
N/Réf. : AVL/KD/AUD-2.89/s.579
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 81. Aménagement des combles d'une maison unifamiliale.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 22/10/2014 en référence, reçue le 28/10, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18/11/2015.

La demande porte sur l'aménagement des combles d'une maison unifamiliale et la construction de deux chiens assis (un sur chaque versant de la toiture).

La maison est située dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis et Floréal.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur le projet. Elle recommande cependant de centrer le chien assis qui est prévu en toiture avant. Les prescriptions urbanistiques en vigueur devraient, par ailleurs, être rigoureusement suivies.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy.
- B.D.U. - D.U. : M. M. Briard.